

EG/GP. 6/1/70

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail - Démocratie - Paix

MINISTERE DES AFFAIRES
ETRANGERES

D E C R E T N° 70/20 du 6/2/70 /ETR/D.AGPM

SECRETARIAT GENERAL

DIVISION DE L'ADMINISTRATION
GENERALE, DU PERSONNEL ET DU
MATERIEL

Portant nomination de Monsieur Jacques Robert
KIMPO en qualité de Conseiller d'Ambassade
du Congo au Caire (R.A.U.)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT,

VU la constitution en date du 30 Décembre 1969 de la Républi-
que Populaire du Congo;

VU la loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des
Fonctionnaires de la République Populaire du Congo;

VU le Décret n° 66/92 du 2 Mars 1966 portant organisation du
Ministère des affaires Etrangères;

VU le Décret N° 61/143 du 27 Juin 1961 portant statut commun
des cadres du Personnel diplomatique et consulaire de la République
Populaire du Congo;

VU les Décrets n°s 62/287 du 8 Septembre 1962 et 67/II6D-
AGPM du 16 Mai 1967 fixant le régime de rémunération des Agents Di-
plomatiques et Consulaires de la République Populaire du Congo à
l'étranger et aux Ambassadeurs Itinérants;

- VU le Décret n° 67/102 du 6 Mai 1967 réorganisant les struc-
- tures des Ambassades de la République Populaire du Congo à l'étran-
ger;

VU le Décret n° 65/289 du II/II/65 portant nomination de
Monsieur Raphael ELENGA en qualité de Conseiller d'Ambassade du Congo
au Caire (RAU).

VU le Décret n° 70/2 du 4 Janvier 1970 portant nomination
des membre du Conseil d'Etat de la République Populaire du Congo,
sur proposition du Ministre des Affaires Etrangères;

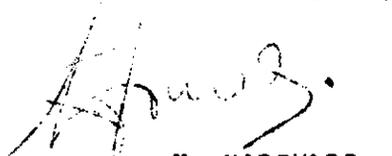
Le Conseil d'Etat entendu:

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Monsieur Jacques Robert KIMPO, Administrateur des SAP
de 2° échelon, précédemment premier Attaché de cabinet au Ministère
des Affaires Etrangères, est nommé ~~Conseiller~~ d'Ambassade au Caire
en remplacement de Monsieur Raphaël ELENGA appelé à d'autres fonctions

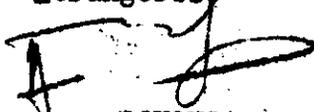
ARTICLE 2.- Le Ministère des Affaires Etrangères est chargé de l'exé-
cution au présent décret qui prendra effet à compter de la date
de prise de service de l'intéressé, sera enregistré et publié
au J.O. de la République Populaire du Congo.

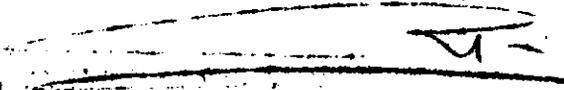
Fait à BRAZZAVILLE, le 6 Février 1970
LE CHEF DE BATAILLON


M. N'GOUABI.-

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat
Président du Conseil d'Etat
Vice-Président du Conseil
d'Etat, Chargé du Plan et de
l'Administration du Territoire

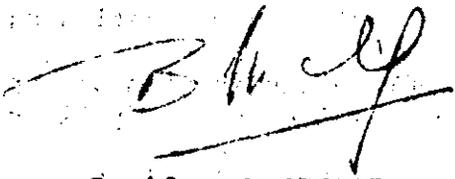
Le Ministre des Affaires
Etrangères

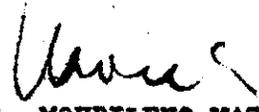

Auxence ICKONGA.


Le Commandant Alfred RAOUL.

Le Ministre des Finances et du Budget

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et du Travail


Boniface MATINGOU.-


Maître A. MOUDILENO-MASSE-
NGO.

11/2